

# Votre VAE étape par étape au :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche  
CNAM

## 1<sup>ère</sup> phase ACCUEIL ET INFORMATION

VOUS

Vous souhaitez obtenir par la voie de la VAE tout ou partie d'un diplôme ou titre du CNAM.

Vous prenez contact avec le service VAE.

Lorsque vous avez assisté à cette première réunion d'information, vous pouvez prendre rendez-vous pour rencontrer un conseiller.

VOTRE INTERLOCUTEUR  
SERVICE VAE

Service VAE du Centre régional CNAM-Bretagne<sup>(1)</sup>.

Il vous propose d'assister à une réunion d'information collective. Le planning de ces réunions est en ligne sur le site : <http://www.cnam-bretagne.fr>

Le conseiller VAE CNAM vous accueille pour étudier avec vous les certifications envisageables compte tenu de vos acquis et de votre expérience et vous aider à conduire votre projet d'accès à la certification.

## 2<sup>ème</sup> phase DEMANDE DE RECEVABILITÉ

VOUS

Vous envoyez votre demande de VAE auprès du conseiller.

Si votre demande est recevable

VOTRE INTERLOCUTEUR  
CONSEILLER CNAM

Après vérification des conditions requises, le conseiller vous transmet immédiatement la décision de recevabilité ou de non recevabilité.

le conseiller vous transmet :

- le dossier de VAE.
- Le planning prévisionnel des rendez-vous pour votre accompagnement.
- Les dates de dépôt du dossier.

## 3<sup>ème</sup> phase ACCOMPAGNEMENT

VOUS

Vous pouvez être accompagné pour constituer le dossier de validation (accompagnement facultatif).

VOTRE INTERLOCUTEUR  
ACCOMPAGNATEUR VAE

L'accompagnateur s'entretient plusieurs fois avec vous afin de vous guider dans le choix et l'analyse de votre expérience pour construire votre dossier de validation.

La liste des organismes signataires de la charte de l'accompagnement VAE en région Bretagne est disponible sur le site : [www.bretagne.123vae.com](http://www.bretagne.123vae.com), rubrique "VAE".

## 4<sup>ème</sup> phase VALIDATION

VOUS

Vous adressez le dossier de validation complet au CNAM Bretagne en 5 exemplaires

Si vous ne demandez pas la totalité du diplôme, alors, vous n'avez pas pour obligation de vous présenter devant le jury. Par contre, pour une demande totale, vous êtes dans l'obligation de vous présenter devant le jury.

VOTRE INTERLOCUTEUR  
JURY

Le centre régional CNAM Bretagne envoie le dossier au CNAM Paris.

La plus grande partie des jurys se déroulent au CNAM Paris à raison de deux sessions par an (janvier et juin).

Après étude du dossier et éventuellement entretien avec le candidat, le jury délibère.

La notification est envoyée par courrier au candidat (un mois environ après la date du jury).

Vous avez la possibilité de rencontrer le conseiller pour obtenir les informations sur la délivrance de la certification s'il y a validation totale, ou sur les compléments à obtenir en cas de validation partielle.

En cas de validation partielle, vous pouvez vous engager dans une démarche de formation pour obtenir le diplôme ou acquérir les compétences manquantes par de nouvelles expériences.

<sup>(1)</sup> Centre Régional du CNAM - Zoopôle Fort Morel - 2, rue Jean Rostand - BP 57  
22440 PLOUFRAGAN - Tél : 0820 200 119 - Fax : 02 96 76 59 31 -  
<http://www.cnam-bretagne.fr>.